

CNRC-NRC

Lignes directrices pour la communication du soutien du PARI CNRC



Document pour les entreprises (2023)



Conseil national de
recherches Canada

National Research
Council Canada

Canada 

Table des matières

Aperçu _____	3
Obligation d'obtenir l'approbation du PARI CNRC ____	4
Processus d'approbation _____	5
Lignes directrices générales : communiqués de presse publiés par des tiers _____	6
Exemples de formulations recommandées _____	9
Lignes directrices générales : médias sociaux _____	10
Lignes directrices générales : contenu web et utilisation de l'identité visuelle (logo) du CNRC ____	12
Exemple de mention de soutien sur un site Web _____	12
Annexe A : exemple de communiqué de presse _____	13
Annonces politiques _____	14
Entrevues avec les médias _____	14
Personnes à contacter pour obtenir de l'aide _____	15



Aperçu

Le présent document est conçu pour vous aider à émettre des communications publiques qui annoncent ou mentionnent les services-conseils et le financement que votre entreprise reçoit actuellement, ou a reçu dans le passé, dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC).

Ce document contient des renseignements et des conseils concernant ce qui suit :

- obligations de l'entreprise;
- processus d'approbation;
- lignes directrices générales et formulations types pour
 - communiqués de presse publiés par des tiers;
 - publications dans les médias sociaux;
 - contenu Web et utilisation de l'identité visuelle (logo) du CNRC;
- personnes à contacter pour obtenir de l'aide.



Obligation d'obtenir l'approbation du PARI CNRC

Les obligations de l'entreprise en ce qui a trait aux communications publiques associées à l'accord de contribution sont énoncées à la clause 11 de l'accord de contribution que vous avez signé avec le PARI CNRC, qui se lit comme suit :

Dans toutes communications associées à cet accord de contribution (y compris, mais non exclusivement, les sites Internet, les publications, les communiqués, les présentations, les affiches et les rapports annuels), l'entreprise doit reconnaître la contribution financière du gouvernement du Canada. L'entreprise ne doit pas utiliser le nom du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ou du gouvernement du Canada d'une façon qui pourrait laisser croire que le CNRC appuie ou approuve un produit, un procédé ou une entreprise. L'entreprise consent à une forme de reconnaissance approuvée par le CNRC qui peut comporter du texte dans les deux langues officielles et des éléments officiels d'identification gouvernementale ou d'autres éléments graphiques. L'entreprise doit consentir à limiter les formes de reconnaissance à celles convenues avec le CNRC et à retirer les actions de reconnaissance à la demande du CNRC, le cas échéant.

Processus d'approbation

Votre conseiller ou conseillère en technologie industrielle (CTI) du PARI CNRC gère le processus d'approbation des communications. **Veillez prévoir jusqu'à 5 jours ouvrables pour les approbations du CNRC.** Le soutien ne doit être annoncé qu'une fois que l'approbation du PARI CNRC a été reçue. Si vous souhaitez annoncer un nouveau financement, l'accord de contribution du PARI CNRC doit être définitif et avoir été signé par votre entreprise et le PARI CNRC.



Étape 1

Si vous souhaitez émettre des produits de communication annonçant ou reconnaissant le soutien reçu du PARI CNRC, veuillez fournir ce qui suit à votre CTI :

- une copie électronique du contenu (p. ex., communiqué de presse, publications pour les médias sociaux ou contenu Web) dans un document MS Word;
- la date de distribution prévue *(avec le délai d'approbation de 5 jours intégré);
- la méthode de distribution proposée.



Étape 2

Votre CTI travaillera avec l'équipe des Communications du PARI CNRC pour revoir votre contenu et y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu, selon :

- l'accord entre le PARI CNRC et votre entreprise (c.-à-d. le montant exact de l'accord de contribution, la description du projet, etc.);
- les lignes directrices de rédaction présentées dans le présent document.



Étape 3

L'équipe des Communications du PARI CNRC soumettra le contenu que vous avez fourni à toutes les étapes d'approbation nécessaires et vous le retournera par l'intermédiaire de votre CTI.



Lignes directrices générales : communiqués de presse publiés par des tiers

Lignes directrices pour la rédaction

Veillez tenir compte des lignes directrices suivantes lors de la rédaction d'un communiqué de presse :

1. La mention « PARI CNRC » et le montant du financement consenti dans le cadre de l'accord de contribution ne doivent pas figurer dans le titre.
2. Il faut éviter d'utiliser les mots « subvention » « subventionner » ou « gagné » (p. ex., n'utilisez pas de formulation du type « L'organisme a reçu/gagné une subvention de XX \$ pour ce projet »).
3. Aucune citation de représentants du CNRC ne doit figurer dans les communiqués de presse publiés par des tiers.
4. À la première mention de « PARI CNRC » dans un texte, l'appellation au long doit être incluse, soit : « Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) ». L'acronyme PARI CNRC peut être utilisé par la suite.

5. Aucune section « À propos du PARI CNRC » ni aucun paragraphe passe-partout sur le CNRC ne doit figurer dans les communiqués de presse publiés par des tiers.
6. Aucun logo du CNRC ou du PARI CNRC ne doit figurer dans les communiqués de presse et les publications sur les médias sociaux de tiers.
7. Pour reconnaître le soutien offert par le PARI CNRC dans le cadre de projets de recherche-développement (R-D), il faut mentionner les « services-conseils » d'abord, puis le « financement » – voir l'exemple fourni dans la section « Exemples de formulations recommandées ».
8. Pour annoncer le montant du financement reçu du PARI CNRC dans le cadre d'un accord de contribution, utilisez la formulation « L'entreprise a reçu/recevra jusqu'à [X] \$ en financement ».
9. À noter que le PARI CNRC soutient la « recherche-développement ». Il est inexact de dire que le PARI CNRC soutient des projets de « commercialisation » ou qui portent purement sur des activités de « développement ».
10. Lorsque du financement dans le cadre d'un programme emploi-jeunesse est annoncé, il faut éviter de parler de « services-conseils », qui ne s'appliquent pas à cette situation.
11. Il faut éviter de faire des déclarations qui pourraient laisser entendre que le PARI CNRC ou le gouvernement du Canada recommande un produit, une technologie ou un service en particulier.
12. Il ne faut pas inclure de déclarations prospectives concernant le financement du PARI CNRC (p. ex. des déclarations qui impliquent l'octroi d'un probable financement futur par le PARI CNRC).





Exemples de formulations recommandées

Annonce d'un nouveau financement du PARI CNRC

[ENTREPRISE] est heureuse d'annoncer qu'elle recevra des services-conseils et jusqu'à [X] \$ en financement dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) pour soutenir la réalisation d'un projet de recherche-développement [sur/pour...] [DESCRIPTION]

Mentions générales du soutien du PARI CNRC

Financement actif

[ENTREPRISE] reçoit également des services-conseils et jusqu'à [X] \$ en financement dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) pour soutenir la réalisation de ce projet/d'un projet de recherche-développement pour/qui [DESCRIPTION].

Financement antérieur

[ENTREPRISE] a également reçu des services-conseils et jusqu'à [X] \$ en financement dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) de [ANNÉE] à [ANNÉE] pour soutenir la réalisation de ce projet/d'un projet de recherche-développement pour/qui [DESCRIPTION]

Annonce de financement supplémentaire du PARI CNRC (modification de l'accord de contribution)

[ENTREPRISE] est heureuse d'annoncer qu'elle recevra des services-conseils et du financement supplémentaire du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) pour soutenir [TITRE DU PROJET], un projet de recherche-développement entrepris en [MOIS, ANNÉE]. La modification de l'accord de contribution élargit le soutien existant offert à [ENTREPRISE] par le PARI CNRC, l'accord prévoyant une contribution financière totale pouvant atteindre XX \$ pour le projet.



Lignes directrices générales : médias sociaux

Votre organisme peut se servir des médias sociaux pour annoncer du nouveau financement du PARI CNRC ou pour faire le point sur un projet. Le PARI CNRC ne dispose pas de ses propres comptes de médias sociaux. Si vous souhaitez publier sur les médias sociaux, veuillez mentionner les comptes officiels du CNRC :

- Compte Twitter en français : twitter.com/CNRC_NRC
- Compte Twitter en anglais : twitter.com/NRC_CNRC
- LinkedIn : linkedin.com/company/national-research-council
- Instagram : instagram.com/nrc_cnrc

Tout contenu mentionnant le soutien du PARI CNRC doit d'abord être soumis à votre CTI en vue de son examen et approbation par le PARI CNRC. Avant de mentionner le nom d'un employé du PARI CNRC dans une publication sur les médias sociaux, assurez-vous d'obtenir le consentement de la personne et l'approbation du PARI CNRC, afin de veiller au respect de la vie privée de nos employés.

Twitter

Si vous envisagez de publier un gazouillis en lien avec un communiqué de presse ou une annonce, le gazouillis doit être soumis au PARI CNRC pour approbation en même temps que l'ébauche du communiqué. S'il y a lieu, vous pouvez utiliser le mot-clic #PARI.

Exemples de gazouillis :

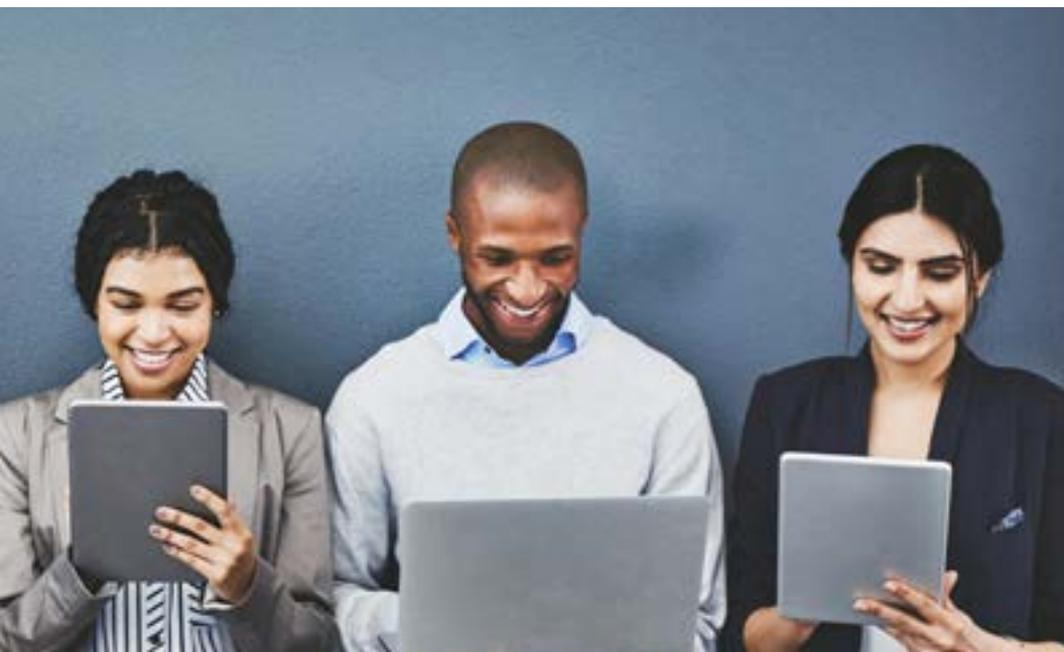
- [ENTREPRISE] est heureuse d'annoncer qu'elle recevra des services-conseils et du financement du #PARI @CNRC_NRC pour mener un projet de R-D sur [DESCRIPTION] : <lien au communiqué de presse>
- [ENTREPRISE] est heureuse d'annoncer qu'elle pourra faire progresser [DESCRIPTION] grâce aux services-conseils en R-D et au financement du #PARI @CNRC_NRC : <lien au communiqué de presse>

LinkedIn

Veillez utiliser une formulation qui respecte les lignes directrices sur la rédaction de communiqués de presse par de tierces parties et mentionner le compte LinkedIn officiel du CNRC. Si vous envisagez de réutiliser le contenu d'un communiqué de presse sur LinkedIn, veuillez nous en informer et vous assurer que le contenu a été approuvé par le PARI CNRC.

Instagram

L'utilisation du logo du PARI CNRC n'est pas autorisée





Lignes directrices générales : contenu web et utilisation de l'identité visuelle (logo) du CNRC

Si vous envisagez de mentionner le soutien du PARI CNRC sur votre site Web, veuillez en informer votre (CTI). Toutes les demandes sont examinées individuellement et doivent respecter les lignes directrices suivantes :

- Assurez-vous que votre entreprise a un accord de contribution (AC) en vigueur avec le PARI CNRC ou un projet qui a pris fin au cours des 5 dernières années.
- Veuillez mentionner explicitement le type de soutien que vous avez reçu du PARI CNRC et éviter de faire référence au PARI CNRC en tant que partenaire ou collaborateur.
- N'utilisez pas le nom ou l'identité visuelle du PARI CNRC dans vos produits de promotion tels des brochures, des encarts et des publicités ou de toute autre manière susceptible d'être interprétée comme une recommandation, par le PARI CNRC, d'un produit ou d'une technologie.
- Lorsque possible (p. ex. sur un site Web), ajoutez une mention de reconnaissance qui indique la nature du soutien offert par le PARI CNRC. Cette mention peut être suivie de la signature du CNRC (le fichier de cette image doit être fournie par l'équipe des Communications du PARI CNRC).

Exemple de mention de soutien sur un site Web

Financement actif

Réalisé en partie grâce aux services-conseils et au financement du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC).

Financement antérieur (projet ayant pris fin au cours des 5 dernières années)

Financé en partie par des services-conseils (en cours) et des fonds de recherche-développement reçus du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) entre XXXX et YYYY.

Remarque : Les entreprises qui utilisent l'identité visuelle du CNRC sans avoir au préalable obtenu une autorisation seront invitées à retirer de leur site Web les éléments graphiques non autorisés.



Annexe A : exemple de communiqué de presse

[ENTREPRISE] recevra du financement pour [description du projet]

Ville (Province/Territoire), le XX XXXX 20XX [ENTREPRISE] est heureuse d'annoncer qu'elle recevra des services-conseils et jusqu'à [X] \$ en financement du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) pour réaliser un projet de recherche-développement [sur/pour] [DESCRIPTION].

Citations optionnelles de l'entreprise

S'il y a lieu, inclure une citation d'un représentant de l'entreprise :
« Grâce à cet appui du PARI CNRC, nous pourrions... » (Remarque : Aucune citation des représentantes du PARI CNRC)

À propos de l'entreprise

Insérer le paragraphe passe-partout ici. (Remarque : Aucune section « À propos du PARI CNRC »)

Coordonnées

Insérer les coordonnées des personnes-ressources de l'entreprise ici. (Remarque : Aucune personnes-ressources du CNRC)



Annonces politiques

Si votre entreprise est approchée par un·e représentant·e fédéral·e (p. ex. député·e ou bureau d'un·e ministre) pour faire une annonce dans vos installations, veuillez en informer votre CTI dès que possible. Votre CTI informera l'équipe des Communications du PARI CNRC pour qu'elle prenne les mesures nécessaires.

Si le financement d'un projet par le PARI CNRC est annoncé lors de l'évènement, l'équipe des Communications du PARI CNRC travaillera avec vous et votre CTI pour s'assurer que le projet est reflété avec exactitude dans tout produit de communication ultérieur.

Entrevues avec les médias

Si votre entreprise participe à des entrevues avec les médias, on vous invite à mentionner le PARI CNRC dans le contexte du soutien offert au projet de R-D. Toutefois, le nom du PARI CNRC ne doit pas être utilisé d'une manière qui laisse sous-entendre que l'entreprise, sa technologie ou ses produits sont approuvés.

Bons exemples :

- « Nous recevons des services-conseils et des fonds du PARI CNRC pour notre projet de recherche-développement, dont l'objectif est [DESCRIPTION]. »
- « Grâce au soutien du PARI CNRC, nous avons pu / pourrons... »

Choses à éviter :

- « Notre technologie est approuvée par le PARI CNRC. »
- « Nous sommes en partenariat avec le PARI CNRC pour offrir notre technologie, notre produit, etc. »
- « Cet investissement du PARI CNRC témoigne de la qualité de notre technologie. »

REMARQUE : Si vous participez à une entrevue ou à un article où le soutien du PARI CNRC est mentionné, veuillez en informer votre CTI (en fournissant un lien vers l'article, s'il est disponible).

Personnes à contacter pour obtenir de l'aide

Votre CTI est votre principale personne-ressource pour toute question concernant le PARI CNRC. Si vous avez toujours des questions en lien avec la mention du soutien du PARI CNRC après avoir lu ce qui précède, veuillez communiquer avec votre CTI, qui vous mettra en contact avec l'équipe des Communications du PARI CNRC, s'il y a lieu.

canada.ca/pari-cnrc

cnrc.canada.ca

info@nrc-cnrc.gc.ca

© 2023 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada.

Papier : nombre de catalogue NR16-336/1-2020-F, ISBN 978-0-660-37727-8

PDF: nombre de catalogue NR16-336/1-2020F-PDF, ISBN 978-0-660-37726-1

Also available in English

Mars 2023